



Faire des études supérieures lorsqu'on est en situation d'handicap : des professionnels vous accompagnent

De plus en plus de jeunes à besoins éducatifs particuliers entre dans l'enseignement supérieur. En dix ans, leur nombre a plus que doublé. De nombreuses aides sont possibles, préparez votre projet ! Lycéen/ne en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter les services spécialisés dédiés à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Vos correspondants dans l'académie de Clermont-Ferrand. Vous êtes en situation de handicap, de maladie invalidante et bénéficiez d'aménagements d'études et d'examens (tiers temps, secrétariat...) durant votre scolarité. Informez-vous dès maintenant pour assurer votre poursuite d'études dans les meilleures conditions. En lycée, les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un PPS, un plan personnalisé de scolarisation ou d'un PAI, un plan d'accompagnement personnalisé. En université, ils bénéficient d'un plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH). Afin de faciliter votre entrée dans l'enseignement supérieur (aménagements, logement adapté, bourses...), si ce n'est pas déjà fait, nous vous recommandons de vous mettre en relation au plus tôt avec les services suivants :



Le Service de Santé Universitaire (SSU) et le SUH, Service Université Handicap. Vous pouvez contacter le SSU pour prendre rendez-vous avec l'un des médecins agréés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et avec l'assistante sociale (priorité médicale en résidence universitaire, bourse d'études...). Les aménagements mis en œuvre au lycée ne seront pas reconduits automatiquement après le baccalauréat mais devront être réévalués en fonction de votre environnement de travail et de vie. Le Service Université Handicap (SUH) est un service de l'université Clermont-Auvergne (UCA) et de ses établissements associés qui a pour objet de favoriser les conditions d'études des étudiants en situation de

handicap. Il agit sur l'accessibilité et par le biais d'accompagnement à la scolarisation des étudiants en situation de handicap, quelle que soit leur déficience ou maladie.

Handi-Sup Auvergne. L'association Handi-Sup Auvergne accompagne les lycéens, étudiants et jeunes diplômés en situation de handicap vers leur insertion professionnelle et sociale. Elle gère son SAVS, un service d'accompagnement à la vie sociale dans le département du Puy-de-Dôme. Elle multiplie les partenariats avec les employeurs publics et privés pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap tout au long de leur parcours. Elle accompagne chaque année plus de 50 jeunes vers le stage et l'emploi.

Parcoursup et situation de handicap. Les futurs étudiants en situation de handicap sont soumis à l'ensemble de la procédure Parcoursup, comme tous les candidats. Un référent handicap est indiqué pour chaque formation ins-

crité sur Parcoursup, il pourra répondre à toutes vos questions sur les aménagements possibles. Des conseillers de la plateforme sont également à votre disposition au numéro vert 0 800 400 070. Ce service est accessible aux personnes sourdes et malentendantes. Une fiche de liaison, dans la rubrique «scolarité» du dossier Parcoursup, permet de préciser les modalités d'accompagnement dont le jeune a bénéficié pendant son parcours dans le secondaire. En cas d'affectation non compatible avec leur situation de handicap ou leurs besoins particuliers, les candidats peuvent demander au recteur de leur académie un réexamen en commission de leur situation.

Le guide Onisep « Handi +, des études supérieures à l'emploi ». Retrouvez toutes les informations pour étudier dans de bonnes conditions dans l'académie de Clermont-Ferrand en téléchargeant le guide d'orientation gratuit via l'onglet « Près de chez vous » sur le site onisep.fr.

EN SAVOIR PLUS

Handi-Sup Auvergne - 04 43 55 04 55 - handisupauvergne.org
 SSU - 04 73 34 97 20 - ssu@uca.fr - sante.clermont-universite.fr
 SUH - 04 73 40 55 07 - suh@uca.fr - handicap.clermont-universite.fr